

ORGANO®

LOYALTY Autoship PROGRAM

NEVER Without

2026/27



LOYALTY *Autoship* PROGRAM

AVANTAGES



CADEAUX GRATUITS

Vous pouvez gagner un cadeau de fidélité* tous les trois mois pendant la première année lorsque vous passez une commande automatique de 50 PV+ chaque mois.



% DE RÉDUCTIONS

Inscrivez-vous en tant que client et bénéficiez d'une réduction pouvant atteindre **20%** sur le prix de détail de toutes vos commandes Autoship.



FLEXIBILITÉ

Modifiez, suspendez ou annulez à tout moment. Profitez d'une tranquillité d'esprit totale.

Devenez partenaire de distribution et bénéficiez d'une réduction pouvant atteindre **10%** sur le prix de gros de chaque commande Autoship.

Comment puis-je m'inscrire?

1) Inscrivez-vous uniquement - aucune commande n'est nécessaire dans cette première phase.

2) Lorsque vous avez reçu votre numéro d'identification unique (ID), cliquez sur «Gérer les livraisons automatiques».

3) Choisissez votre produit de 50 PV+.

Comment puis-je bénéficier des cadeaux de fidélité?

Vous pouvez bénéficier de cadeaux de fidélité gratuits en passant chaque mois des commandes de fidélité consécutives d'au moins 50 PV. Vous aurez droit à un cadeau de fidélité au bout de 3, 6, 9 et 12 mois.



LOYALTY Autoship PROGRAM

FAQ

Qu'est-ce qu'une commande éligible au programme de fidélité Autoship ?

Le programme de fidélité Autoship est un programme de fidélité facultatif lié à Autoship. Si un client ou un partenaire de distribution éligible ou un partenaire de distribution éligible active la livraison automatique, la participation au programme commence automatiquement et se poursuit uniquement tant que la livraison automatique reste active et que des commandes éligibles sont passées. Une commande éligible doit être d'au moins 50 PV chaque mois. Les commandes standard ne sont pas prises en compte. Si aucune commande éligible n'est passée au cours d'un mois, la progression des récompenses consécutives est remise à zéro. Pour plus de détails, veuillez lire les conditions générales ci-jointes.

Puis-je annuler mon abonnement Autoship par téléphone ?

Oui. Vous pouvez annuler votre abonnement Autoship en contactant notre service d'assistance par téléphone ou par e-mail.

Comment puis-je bénéficier des cadeaux de fidélité dans le cadre du programme Loyalty Autoship ?

Vous pouvez bénéficier de cadeaux de fidélité en passant des commandes de fidélité consécutives de plus de 50 PV. La première année, vous pourrez bénéficier de cadeaux de fidélité au bout de 3, 6, 9 et 12 mois.

Dois-je passer des commandes consécutives dans le cadre du programme Loyalty Autoship pour pouvoir bénéficier des cadeaux de fidélité ?

Oui. Pour pouvoir bénéficier des cadeaux de fidélité, vous devez passer une commande de fidélité d'au moins 50 PV chaque mois, car les cadeaux sont des récompenses pour avoir atteint 3, 6, 9 et 12 mois.

Comment vais-je recevoir mon cadeau de fidélité ?

Votre cadeau de fidélité sera automatiquement ajouté à votre commande de fidélité lorsque vous atteindrez un nouveau niveau: 3, 6, 9 et 12 mois dans le programme. Par exemple, si un partenaire de distribution atteint son troisième mois en avril, le cadeau pour le troisième mois sera ajouté à la commande d'abonnement aux récompenses de fidélité en avril.

Si je remplis les conditions pour recevoir le cadeau et que je ne passe pas commande, puis-je à nouveau bénéficier de ce cadeau ?

Non. Vous ne pouvez recevoir chaque cadeau qu'une seule fois pour 3, 6, 9 et 12 mois consécutifs. Par exemple, vous pouvez recevoir le cadeau de trois mois, puis annuler votre participation au programme. Si vous vous réabonnez, le prochain cadeau auquel vous aurez droit sera celui de six mois, et non un deuxième cadeau de trois mois.

Que se passe-t-il si un cadeau de fidélité est en rupture de stock ?

La société se réserve le droit de remplacer un cadeau de fidélité par un autre article de valeur commerciale similaire, sous réserve de la disponibilité du produit.

Y a-t-il un minimum de PV pour ma commande mensuelle de fidélité ?

Oui. Votre commande mensuelle en Europe et au Royaume-Uni doit être d'au moins 50 PV pour être éligible.

Dans quels pays le programme de fidélité avec livraison automatique est-il valable ?

En Europe et au Royaume-Uni.

Avertissement : Il est de la responsabilité du partenaire de distribution/client détaillant de vérifier que la commande Autoship a bien été traitée. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'échec d'une commande Autoship, notamment un solde insuffisant sur la carte de crédit ou un échec de l'authentification 3D Secure. Il incombe donc au partenaire de distribution/client détaillant de vérifier si la commande a bien été traitée. La société se réserve le droit de modifier le cadeau de fidélité en fonction de la disponibilité des produits. Le programme de fidélité Autoship débutera en février 2026.

JOIN THE
Club

LOYALTY Autoship PROGRAM

Conditions générales

Date de début du programme : 1er février 2026

Date de fin du programme : 31 janvier 2027

1. Nature du programme

Le programme de fidélité Autoship est un **programme de fidélité volontaire** qui permet aux clients particuliers et aux partenaires de distribution éligibles de mettre en place des commandes automatiques récurrentes de produits sur une base mensuelle. La participation au programme donne accès à des cadeaux de fidélité non monétaires pré-déterminés basés exclusivement sur la **régularité et le volume des achats personnels**. La participation au programme de fidélité Autoship est entièrement facultative et ne constitue pas une condition pour devenir ou rester partenaire de distribution, ni pour gagner des commissions ou autres rémunérations dans le cadre du plan de rémunération.

2. Admissibilité

Le programme est accessible aux :

- Clients particuliers résidant dans l'Union européenne et au Royaume-Uni
 - Partenaires de distribution résidant dans l'Union européenne et au Royaume-Uni
- Les participants peuvent adhérer au programme de fidélité Autoship à tout moment pendant la durée du programme, à condition de remplir les conditions d'admissibilité énoncées à la section 5.

3. Définitions

Une livraison automatique est une commande récurrente préautorisée qui est traitée automatiquement chaque mois à l'aide d'un mode de paiement préalablement approuvé et enregistré sur le compte du participant. Les commandes en livraison automatique sont traitées à la date prévue, sauf si elles sont modifiées ou annulées conformément aux présentes conditions générales ou aux politiques et procédures. Le volume personnel (PV ou PQV) est une valeur de référence interne attribuée par la société à certains produits à des fins d'administration interne du programme, y compris les critères de qualification dans le cadre du plan de rémunération et l'administration de l'admissibilité au sein du programme de fidélité Autoship. Il s'agit de la valeur interne attribuée à un produit qui se trouve à côté du prix de chaque produit OG. (Les clients ne sont pas tenus de calculer, gérer ou optimiser le PV. Le volume personnel ne représente pas un prix, n'affecte pas le prix de détail payé et n'a aucune signification commerciale ou liée à la rémunération). Cette valeur est universelle et ne dépend pas de la devise.

4. Inscription au programme

Vous pouvez vous inscrire au programme de fidélité Autoship :

- lors de votre inscription en tant que nouveau client détaillant ou partenaire de distribution ;
- via votre Back Office personnel si vous êtes déjà client détaillant ou partenaire de distribution ;
- en contactant l'équipe d'assistance européenne par téléphone.

Au cours de la phase d'inscription initiale, l'inscription au programme ne nécessite pas la passation immédiate d'une commande. Une fois que votre numéro d'identification unique a été attribué, vous pouvez accéder à la section « Gérer la livraison automatique » et sélectionner les produits pour une commande mensuelle en livraison automatique. Aucune action, inscription ou confirmation supplémentaire n'est requise pour participer au programme de fidélité avec livraison automatique. La participation est automatique dès qu'une commande Autoship est active et traitée avec succès conformément aux présentes conditions générales. La participation au programme de fidélité Autoship est soumise aux exigences minimales mensuelles applicables en matière d'Autoship, telles que définies à la section 5. La société se réserve le droit d'exclure la participation au programme ou de retenir les cadeaux de fidélité en cas d'utilisation abusive, de détournement ou de comportement incompatible avec les présentes conditions générales, sans préjudice des droits obligatoires des consommateurs.

Pour les partenaires de distribution uniquement, les commandes Autoship passées dans le cadre du programme de fidélité Autoship par les partenaires de distribution doivent refléter une consommation réelle et/ou toute autre utilisation raisonnable en rapport avec l'activité indépendante du partenaire de distribution et ne doivent pas dépasser les quantités pouvant raisonnablement être considérées comme compatibles avec une telle utilisation. La participation ne doit pas être utilisée pour créer des habitudes d'achat artificielles, une accumulation de stocks ou une génération de volume sans rapport avec l'utilisation réelle des produits.

5. Exigence relative à la livraison automatique mensuelle

Pour continuer à bénéficier des avantages fidélité, une commande éligible au programme de fidélité avec livraison automatique doit :

- être traitée avec succès chaque mois civil ;
- être passée et traitée en tant que commande avec livraison automatique ;
- avoir une valeur minimale de 50 PV (volume personnel).

Les commandes passées en dehors du système de livraison automatique ne sont pas éligibles au programme de fidélité avec livraison automatique.

6. Modification, suspension et annulation

Vous pouvez modifier, suspendre ou annuler votre commande Autoship à tout moment :

- via votre Back Office ;
- par téléphone ;
- en contactant l'équipe d'assistance européenne par e-mail à l'adresse **Europe Support** europe@organogold.com.

Si une demande de modification ou d'annulation est reçue moins de deux jours ouvrables avant la date prévue pour le traitement de la livraison automatique, la modification demandée prendra effet à partir du mois suivant.

Le fait de ne pas traiter une commande éligible à la livraison automatique au cours d'un mois donné réinitialisera le nombre de mois consécutifs pris en compte pour le calcul de la récompense de fidélité. L'annulation n'entraîne aucune pénalité, aucun frais ni aucune période d'engagement minimum.

7. Cadeaux de fidélité et période de qualification

La participation au programme de fidélité Autoship permet aux clients détaillants et aux partenaires de distribution de gagner des cadeaux de fidélité non monétaires, à condition que toutes les conditions d'éligibilité soient remplies. L'éligibilité aux cadeaux de fidélité découle automatiquement du traitement réussi des commandes Autoship éligibles. Aucune action supplémentaire n'est requise de la part du participant. Les périodes de qualification sont comptées à partir de la première commande Autoship admissible traitée avec succès par le participant. Pour recevoir un cadeau de fidélité, la période de qualification correspondante doit être terminée et la commande Autoship admissible doit être traitée avec succès au plus tard à la date de fin du programme. Seules les commandes Autoship qui satisfont aux exigences mensuelles minimales énoncées à la section 5 sont admissibles à l'accumulation de périodes de qualification et à la réception de cadeaux de fidélité.

Au cours des douze premiers mois de participation, la période de qualification suivante peut être atteinte :

- **Après 3 mois consécutifs** de maintien d'un Autoship éligible, les participants recevront une **bouteille d'eau isotherme de 350 ml**.
- **Après 6 mois consécutifs** de maintien d'un abonnement Autoship éligible, les participants recevront un **mug isotherme**.
- **Après 9 mois consécutifs** de maintien d'un abonnement Autoship éligible, les participants recevront une **enceinte Bluetooth**.
- **Après 12 mois consécutifs** de maintien d'un abonnement Autoship éligible, les participants recevront un **chargeur sans fil**.

Chaque période de qualification et le cadeau de fidélité correspondant ne peuvent être obtenus **qu'une seule fois**.

8. Demande et attribution des cadeaux de fidélité

Lorsqu'une période de qualification est atteinte, le cadeau de fidélité applicable sera normalement automatiquement ajouté à la commande Autoship traitée au cours du mois correspondant. Lorsque des raisons opérationnelles ou logistiques empêchent l'inclusion automatique du cadeau de fidélité, le participant peut demander l'attribution du cadeau de fidélité gagné en contactant la société par e-mail à l'adresse **Europe Support** europe@organogold.com. Cette demande doit être soumise dans un délai raisonnable après la fin de la période de qualification. À condition que les conditions d'éligibilité soient remplies, le participant conservera le droit de recevoir le cadeau de fidélité gagné.

9. Disponibilité, substitution et discontinuation des cadeaux de fidélité

Les cadeaux de fidélité sont offerts sous réserve de disponibilité et dans la limite des stocks disponibles. La Société peut modifier, substituer ou discontinuer tout cadeau de fidélité pendant la durée du Programme pour des raisons opérationnelles ou de disponibilité, y compris en le remplaçant par un article de valeur commerciale comparable. Lorsqu'un cadeau de fidélité a été valablement obtenu conformément aux présentes conditions générales, le participant conserve le droit de recevoir un cadeau de fidélité d'une valeur commerciale comparable. Aucune alternative en espèces, aucun remboursement, crédit ou compensation ne sera dû. L'indisponibilité, la substitution ou l'interruption d'un cadeau de fidélité ne constitue pas une rupture de contrat. La Société ne sera pas responsable des retards ou des défaillances dans l'attribution ou la livraison des cadeaux de fidélité causés par des événements échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les retards de transport, les problèmes douaniers, les défaillances techniques ou les cas de force majeure.

10. Clients au détail et partenaires de distribution Remises Autoship et cadeaux de fidélité

Les clients au détail peuvent bénéficier :

- De cadeaux de fidélité dans le cadre du programme ;
- De remises Autoship pouvant atteindre 20 %*, le cas échéant ;
- Les clients au détail participant au programme de fidélité Autoship exclusivement par le biais de commandes Autoship d'une valeur mensuelle minimale de 50 PV (volume personnel).

Les partenaires de distribution peuvent bénéficier :

- Des cadeaux de fidélité dans le cadre du programme ;
- De remises Autoship pouvant atteindre 10 %* pour les partenaires de distribution, le cas échéant ;
- Des partenaires de distribution participant exclusivement au programme de fidélité Autoship ; grâce à des commandes Autoship d'une valeur mensuelle minimale de 50 PV (volume personnel).

*La remise ne s'applique pas aux services Navé ou Cognition.

11. Responsabilité relative au traitement des commandes

Il incombe au client particulier ou au partenaire de distribution de vérifier que chaque commande Autoship a été traitée avec succès.

Les commandes Autoship peuvent échouer pour diverses raisons, notamment, mais sans s'y limiter, des fonds insuffisants, des modes de paiement expirés ou un échec de l'authentification 3D Secure. La société n'est pas responsable des avantages de fidélité manqués résultant d'un traitement de paiement infructueux.

12. Communications et marketing

Les communications opérationnelles relatives à la gestion du programme Loyalty

LOYALTY Autoship PROGRAM

Conditions générales

Autoship seront envoyées si nécessaire. Les communications marketing et promotionnelles ne seront envoyées que si le participant a donné son consentement explicite, notamment en sélectionnant l'option permettant de recevoir des e-mails de l'entreprise lors de son inscription ou de la gestion de son compte.

13. Aucune dépendance commerciale

Le programme de fidélité Autoship est conçu comme une initiative de fidélisation destinée à la fois aux clients particuliers et aux partenaires de distribution. Les participants reconnaissent que les cadeaux de fidélité sont des avantages accessoires et ne doivent pas être considérés comme une incitation commerciale, une source de revenus ou une source de profits potentiels.

14. Durée et résiliation du programme

Le programme de fidélité Autoship sera en vigueur du **1er février 2026 au 31 janvier 2027**, sauf résiliation anticipée conformément aux présentes conditions générales. La société se réserve le droit de modifier, suspendre ou résilier le programme à tout moment, conformément à la législation applicable en matière de protection des consommateurs. Toute modification importante sera communiquée à l'avance par les canaux appropriés.

15. Loi applicable, conditions applicables et divisibilité

Le programme Loyalty Autoship suit les mêmes règles et lois qui s'appliquent déjà à votre relation avec la société.

Si vous êtes un **partenaire de distribution**, ce programme est régi par le contrat de partenariat de distribution, y compris les conditions générales, les politiques et procédures et le plan de rémunération applicables que vous avez acceptés lors de votre inscription. Si vous êtes un **client au détail**, ce programme est régi par les conditions générales de vente qui s'appliquent à vos achats et que vous acceptez lorsque vous créez un compte ou passez une commande.

La loi et les tribunaux applicables au présent programme sont donc les mêmes que ceux indiqués dans les conditions qui vous sont applicables, selon que vous êtes un client particulier ou un partenaire de distribution. Si une disposition des présentes conditions générales est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera supprimée et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

